

MARCHÉ DE CRÉATEURS

Samedi 12 décembre 2020

Au bourg de Soorts

(Le lieu reste à définir en fonction de la situation sanitaire liée à la COVID au mois de décembre mais également en fonction du nombre d'exposants)

Conditions générales et règlement :

- Ce marché est organisé par la Ville de Soorts-Hossegor dans le cadre des animations de Noël et s'étale sur une journée, le samedi 12 décembre 2020 de 9h00 à 18h00.
- Il est réservé aux créateurs et artisans d'art professionnels, la commission municipale en charge des dossiers d'inscription se réserve la possibilité de refuser une inscription ne correspondant pas aux critères du marché de créateurs.
- Les horaires d'ouverture au public sont 9h00 à 18h00, l'accès pour le public est gratuit et respectera les normes sanitaires en vigueur à cette date.
- Chaque exposant doit prévoir son mobilier d'exposition, tables, chaises, barnum ou parapluie si marché en extérieur ainsi que toutes les préconisations sanitaires liés à la COVID
- L'accès au stand pour votre mise en place sera possible à partir de 8h00
- Les stands devront être libérés au plus tard pour 19h00

- L'installation d'un stand doit respecter les normes de sécurité en vigueur. Chaque créateur devra s'assurer de garder son emplacement propre et ce tout au long de l'évènement ainsi qu'après le démontage du stand
- Les exposants s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation
- La zone d'exposition devra être libérée de tout véhicule au plus tard à l'ouverture du public à 9h00
- Les exposants restent seuls responsables de tous les dommages (corporels, matériels, immatériels, vols, bris....) qui peuvent être causés à autrui et notamment au matériel leur appartenant ou leur ayant été confié : il appartient donc à chaque exposant de contracter une assurance responsabilité civile professionnelle.
- Pour faire une demande d'inscription, merci de renvoyer au plus tard le 6 novembre 2020 la fiche d'inscription jointe datée et signée accompagnée d'une présentation de vos produits (photographies, détails techniques....) par email à e.dufau@hossegor.fr.
- Le prix est fixé à 3€ du ml, payable d'avance, par chèque à l'ordre du Trésor Public.
- En cas d'absence le jour du marché, le chèque ne sera restitué qu'en cas de force majeure dûment justifiée.
- Un accusé de réception par mail vous sera envoyé dès réception de la fiche dûment complétée.
- Le nombre de places étant limité, la commission municipale en charge de cette animation se réunira pour la sélection des candidats et les exposants retenus en seront informés par mail, il est donc indispensable de nous fournir une adresse mail valide.
 - Pour obtenir des informations complémentaires :
 - Envoyer votre demande par mail à e.dufau@hossegor.fr
 - Ou contacter Elodie Dufau au : 05.58.41.79.10

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LE MARCHE DE CREATEURS DE SOORTS

Du samedi 12 décembre 2020

A compléter et à retourner avant le 6 Novembre 2020

- **Coordonnées personnelles (Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

- **Coordonnées professionnelles (Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Numéro immatriculation RCI ou RCM :

- **Secteur d'activité : (Merci d'écrire en lettres majuscules)**

➤ Préciser votre activité :

- **Prix de mètre : 3 € le mètre linéaire**

➤ Longueur du stand souhaité :

Montant du chèque :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à

Le